

Transformation de l'I.P.N.

Numéro d'inventaire : 1979.33795

Type de document : article

Éditeur : L'Éducation (Paris [])

Date de création : 1970

Description : Article de presse découpé

Mesures : hauteur : 283 mm ; largeur : 200 mm

Notes : Extrait du journal "L'Éducation" du 17/9/1970 Compte-rendu de la réorganisation de l'IPN en deux organismes : l'Institut National de Recherche et de Documentation Pédagogique et l'Office français des techniques modernes d'éducation.

Mots-clés : Musée pédagogique et ses successeurs

Filière : aucune

Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : n.p.

Transformation de l'I. P. N.

LA transformation de l'Institut pédagogique national fait l'objet de deux décrets publiés au J.O.

Cet organisme, qui avait atteint une taille considérable par l'importance et la multiplicité de ses activités, et par le personnel qu'il emploie (3 519 personnes à titre permanent, 1 100 correcteurs, 1 500 personnes en travaux temporaires et 548 affectées à ses centres régionaux de documentation) était devenue une « machine » extrêmement difficile à gérer.

Il est donc apparu nécessaire de le déconcentrer en deux établissements publics à caractère administratif :

- l'Institut national de recherche et de documentation pédagogiques, dont la direction est confiée à M. Lucien Gémard, inspecteur général de l'Instruction publique;
- l'Office français des techniques modernes d'éducation, dont la direction est confiée à M. Jean Raynaud, actuel directeur chargé des équipements au ministère.

Du point de vue qualitatif, la réforme de l'I.P.N. constitue également un tournant important. Il est évident que plus le besoin d'améliorer la pédagogie se fait sentir, plus le développement de la recherche est une donnée essentielle. Le fait de concentrer sur cette tâche l'Institut national de recherche et de documentation pédagogiques marque la volonté d'intensifier l'action de recherche au sein de l'Éducation nationale, sans exclure pour autant les initiatives qui pourraient être prises en dehors de l'Institut, car en matière de recherche il ne semble pas que le monopole soit souhaitable.

La création de l'Office répond par ailleurs au souci de recourir à toutes les méthodes modernes que fournit la technologie pour accroître l'efficacité de l'éducation. Son rôle sera essentiel en ce qui concerne l'emploi de ces méthodes, la production et la distribution de matériel pédagogique, la formation de spécialistes dans les techniques particulières de l'enseignement audio-visuel. Le Centre national de télé-enseignement et la Radio-télévision scolaire seront, d'ailleurs, des parties constitutives de l'Office.

● L'Institut national de recherche et de documentation pédagogiques a pour mission d'assurer ou de faire assurer conformément à un programme approuvé par le ministre de l'Éducation nationale, des recherches fondamentales ou appliquées concernant les enseignements de tous niveaux. Il apporte son aide aux recherches effectuées au sein des établissements d'enseignement. Il élabore et diffuse une documentation pédagogique ainsi qu'une documentation sur le contenu des enseignements. Il apporte son concours à l'animation pédagogique à tous les niveaux des enseignements scolaires, à la formation initiale et permanente des maîtres, ainsi qu'à la formation du public et des enseignants sur les tâches d'éducation.

● L'Office français des techniques modernes d'éducation est chargé de promouvoir par tous les moyens appropriés le développement des techniques modernes dans l'éducation. Il sera ainsi conduit :

- à suivre ou à effectuer lui-même des études ou recherches concernant la mise au point des appareils et matériels pédagogiques nouveaux;
- à faire étudier, acquérir, expérimenter, produire ou homologuer de tels matériels (diapositives, films, bandes magnétiques, machines à enseigner, etc.);
- à assurer en tant que de besoin, à titre gratuit ou onéreux, des enseignements utilisant ces techniques (enseignement par correspondance, radio, télévision);

— à participer à la formation des techniciens ou enseignants destinés à utiliser ou à produire ces moyens;

— à diffuser ces diverses formes d'éducation en France ou à l'étranger dans l'enseignement public ou privé, pour la formation professionnelle générale ou spécialisée, etc.

La liaison entre les deux organismes sera assurée par la présence aux deux conseils d'administration de certains fonctionnaires et notamment du chargé de mission à la Recherche pédagogique qui assistera le ministre dans l'exercice de la tutelle. Cette coordination sera également assurée par l'inscription au budget de l'Institut d'un crédit destiné à financer l'assistance donnée par l'Office à l'Institut dans le cadre des programmes de recherche pédagogique placés sous la responsabilité de ce dernier et faisant appel aux technologies modernes de l'éducation.

Ainsi l'Institut national de recherche et de documentation pédagogiques et l'Office français des techniques modernes d'éducation constitueront les instruments essentiels d'une action profonde et dynamique visant à assurer la modernisation rapide des enseignements et comportant notamment :

— en liaison avec l'O.R.T.F. et les professions concernées, une politique de l'élaboration, de la production et de la diffusion des enseignements utilisant les technologies modernes;

— en liaison avec les autres organismes et administrations concernés le développement de la culture française à l'étranger.

Le succès de cette action reposera sur une étroite collaboration avec l'immense majorité des enseignants scolaires ou universitaires qui se préoccupent de l'adaptation de leur profession au monde moderne.

Nominations

● M. Jean Raynaud, directeur chargé des équipements au ministère de l'Éducation nationale, est nommé directeur général de l'Office français des techniques modernes d'éducation.

● M. Maurice Legrand, ingénieur en chef des Ponts et chaussées, est nommé directeur chargé des équipements, en remplacement de M. Raynaud.

● M. Lucien Gémard, inspecteur général de l'Instruction publique, est nommé directeur de l'Institut national de recherche et de documentation pédagogiques.

● M. Jacques Bompain, adjoint au recteur de l'académie de Paris, a été nommé recteur de l'académie de Nantes en remplacement de M. Marc Schmitt, appelé à d'autres fonctions.

● M. Raymond Weil, professeur à la Faculté des lettres de Nanterre, devient recteur adjoint de l'académie de Paris en remplacement de M. Bompain.

Au Congrès des mathématiques

Ouvrant le Congrès international des mathématiques à Nice, M. Olivier Guichard a déclaré notamment :

... Puissance des mathématiques, vitalité des mathématiques : pour les assurer toutes deux, il y faut l'enseignement, et un bon enseignement.

Il faut que l'enseignement construise la chaîne ininterrompue de formation qui relie l'école primaire à vos travaux les plus savants. Et il faut aussi, dans le même mouvement, qu'il porte l'ensemble de la société au niveau de conscience mathématique qui lui permettra de ne pas se sentir aliénée dans notre univers scientifique et technique.

Or, la rapidité des récentes mutations de la mathématique et la lenteur au changement de tout système d'éducation ont creusé entre l'enseignement scolaire des mathématiques et la pratique mathématique moderne un fossé béant.

Tous les responsables de l'éducation ont ce problème devant eux : ils déploient depuis quelques années, avec l'aide active et passionnée des mathématiciens, des efforts considérables pour le résoudre parce qu'ils sont conscients que, ce faisant, ils ne servent pas seulement les intérêts d'une communauté scientifique déterminée, mais bien l'avenir même, la vitalité culturelle de leurs sociétés.

Plutôt que de vous en dire les difficultés, que vous connaissez bien, je voudrais signaler les atouts que nous avons dans notre jeu.

D'abord l'esprit public commence à se convaincre de la nécessité d'une remise à jour des enseignements mathématiques.

En outre, le prestige un peu magique des mathématiques, s'il est dangereux à long terme, aide aussi à faire céder certaines résistances.

Enfin, l'attitude d'esprit que supposent les mathématiques modernes est aussi celle que la pédagogie moderne s'attache à créer chez les enfants. Inculquer non plus seulement des recettes opératoires et des enchaînements logiques, mais une véritable discipline d'esprit qui débouche sur le goût de l'activité mathématique, voilà une tâche qui est en harmonie avec celles que doivent se proposer tous les pédagogues.

Quel plus sûr gage de la permanence et de la fécondité de ces premiers apprentissages, qu'une démarche mathématique qui allie si étroitement la rigueur et l'imagination, le concret et l'abstrait, qui permet à l'enfant de découvrir par lui-même des lois qui unifient des champs d'expérience si divers ?

Ainsi, le renouvellement des enseignements mathématiques et la rénovation générale des méthodes pédagogiques peuvent s'appuyer l'un sur l'autre en sorte que l'expérience mathématique scolaire sera intimement et harmonieusement intégrée à la culture transmise par l'école.

Dans l'unité de cette culture, la mathématique trouvera le plus sûr fondement de sa prospérité.

Nos sociétés n'ont guère de tâche plus importante ni plus difficile que de rebâtir une unité culturelle déchirée par l'essor soudain de la pensée scientifique il y a quelque deux siècles — déchirure consacrée par la polarisation absurde entre le « littéraire » et le « scientifique ».

Les conditions sont aujourd'hui favorables pour que se reconstruise à la base de nos enseignements, c'est-à-dire à la racine même de la culture de chacun, cette unité vivante où l'activité mathématique aura sa place de choix. Je me permets de voir un bon augure pour votre congrès dans le fait que justement les écoles primaires de France vont dans quelques jours commencer d'enseigner à nos enfants un nouveau programme de mathématiques, plus simple, moins ambitieux que l'ancien, donnant aux maîtres plus de temps pour mieux assurer les bases, et mieux faire aimer votre science.

On a souvent dit que les mathématiques étaient un langage universel. Votre assemblée le démontre avec éclat. Mais quelle limitation insupportable ne serait-ce pas si cette universalité du langage mathématique devait rester le privilège des savants ? Si les mathématiques sont un langage universel, il doit l'être pour tous les hommes.

Vous lirez au B.O.

Un certain nombre de textes réglementaires importants ont été publiés au cours de la période de vacances scolaires ; nous les signalons ci-dessous avec leur référence au B.O.E.N.

Enseignement élémentaire.

Instructions relatives à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire : C. du 4-9-1970 (B.O. n° 34).

Second degré.

Horaires des classes de 4^e et 5^e : C. du 6-7-1970 (B.O. n° 30). Instructions pour l'option « langue vivante I renforcée » en 4^e I et II : C. du 27-7-1970 (B.O. n° 31). Programme de technologie de la classe de 3^e : A. du 27-7-1970 (B.O. n° 31).

Instructions pédagogiques relatives à l'enseignement de la technologie en 4^e et 3^e : C. du 27-8-1970 (B.O. n° 33).

Instructions relatives à l'enseignement des langues vivantes dans les lycées techniques : C. du 1-9-1970 (B.O. n° 34).

Allègement des programmes d'enseignement et d'examen du second cycle long technique : C. du 8-9-1970 (B.O. n° 34).

Aménagement des horaires et programmes des classes de 1^{re} d'adaptation de l'enseignement technique : C. du 8-9-1970 (B.O. n° 34).

Enseignement des mathématiques en classes de 6^e et 5^e I et II : C. du 7-9-1970 (B.O. n° 34).

Enseignement supérieur.

Organisation des premier et second cycles des études médicales : A. des 23 et 24-7-1970 (B.O. n° 31).

Organisation des études en vue du D.E.S., des licences et maîtrises de sciences : A. du 30-7-1970 (B.O. n° 34).

Œuvres universitaires.

Composition des conseils d'administration - élections (C.N.O.U.S., centres régionaux et locaux).

Vie dans les résidences universitaires. D. et A. du 21-7-1970 (B.O. n° 31).

Vie scolaire.

Conseil d'orientation (composition) : C. du 5-8-1970 (B.O. n° 32).

Fonctionnement des internats en fin de semaine et pendant les jours fériés : C. du 22-7-1970 (B.O. n° 31).

Associations de parents d'élèves : C. du 22-6-1970 (B.O. n° 26).

Admission des enfants au cours préparatoire : C. du 19-6-1970 (B.O. n° 26).

Promotion sociale et formation professionnelle.

Rôle des autorités régionales dans la politique de formation professionnelle - rémunération des stagiaires : C. du 10-8-1970 (B.O. n° 32).

Personnel.

Formation des professeurs de C.E.G. à la rentrée 1970 : C. du 23-7-1970 (B.O. n° 31). Gestion et avancement de ce personnel : C. du 30-7-1970 (B.O. n° 32).

Rémunération des remplaçants : C. du 22-6-1970 (B.O. n° 26), des maîtres des classes de transition et pratiques : C. du 23-6-1970 (B.O. n° 27), des stagiaires des centres de formation des P.E.G. de C.E.G. : C. du 31-7-1970 (B.O. n° 32).

Taux des heures supplémentaires effectuées par les instituteurs : C. du 26-6-1970 (B.O. n° 27).

Administration centrale

Organisation et attribution de fonctions : A. du 17-7-1970 (B.O. n° 30).

